

**Conseil du développement industriel**

Trente-cinquième session

Vienne, 2-4 décembre 2008

**Liste des États figurant à l'Annexe I de l'Acte constitutif de l'ONUDI****Note du Secrétariat**

1. On trouvera ci-après les listes d'États insérées par le Dépositaire dans l'Annexe I de l'Acte constitutif de l'ONUDI, publiées sous la cote UNIDO/GC.1/3. Conformément à l'Annexe I de l'Acte constitutif, les listes d'États à insérer dans cette annexe par le Dépositaire (le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) sont celles qui ont été établies par l'Assemblée générale des Nations Unies aux fins du paragraphe 4 de la section II de sa résolution 2152 (XXI) et qui étaient valables à la date de l'entrée en vigueur de l'Acte constitutif, c'est-à-dire le 21 juin 1985.

2. Au 3 décembre 2007, 172 États étaient Membres de l'ONUDI. Parmi eux, 170 figurent sur les listes d'États à insérer par le Dépositaire à l'Annexe I de l'Acte constitutif (voir au verso). Les deux États énumérés ci-après, qui sont devenus Membres de l'ONUDI, ne figurent encore sur aucune de ces listes:

<b>État</b>	<b>Date d'adhésion</b>
Tadjikistan	9 juin 1993
Turkménistan	16 février 1995

Conformément au paragraphe 1 de l'Annexe I de l'Acte constitutif, si un État qui n'est pas visé dans l'une quelconque des listes devient Membre de l'ONUDI, la Conférence générale décide, après des consultations appropriées, sur laquelle de ces listes ledit pays doit être inscrit. La question sera portée à l'attention de la Conférence pour examen à sa treizième session.

3. La présente note remplace le document IDB.34/3.

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



**A. États figurant dans la liste A**

Afghanistan	Ghana	Mauritanie	République-Unie de
Afrique du Sud	Guinée	Mongolie	Tanzanie
Algérie	Guinée-Bissau	Mozambique	Rwanda
Angola	Guinée équatoriale	Myanmar	Sao Tomé-et-Principe
Arabie saoudite	Inde	Namibie	Sénégal
Bahreïn	Indonésie	Népal	Seychelles
Bangladesh	Iran (République	Niger	Sierra Leone
Bénin	islamique d')	Nigéria	Somalie
Bhoutan	Iraq	Oman	Soudan
Botswana	Israël	Ouganda	Sri Lanka
Burkina Faso	Jamahiriya arabe	Ouzbékistan	Swaziland
Burundi	libyenne	Pakistan	Tchad
Cambodge	Jordanie	Papouasie-Nouvelle-	Thaïlande
Cameroun	Kazakhstan	Guinée	Timor-Leste
Cap-Vert	Kenya	Philippines	Togo
Chine	Kirghizistan	Qatar	Tonga
Comores	Koweït	République arabe	Tunisie
Congo	Lesotho	syrienne	Vanuatu
Côte d'Ivoire	Liban	République	Viet Nam
Djibouti	Libéria	centrafricaine	Yémen
Égypte	Madagascar	République de Corée	Zambie
Émirats arabes unis	Malaisie	République démocratique	Zimbabwe
Érythrée	Malawi	du Congo	
Éthiopie	Maldives	République démocratique	
Fidji	Mali	populaire lao	
Gabon	Maroc	République populaire	
Gambie	Maurice	démocratique de Corée	

**B. États figurant dans la liste B**

Allemagne	France	Monaco	Turquie
Autriche	Grèce	Norvège	Royaume-Uni de Grande-
Belgique	Irlande	Nouvelle-Zélande	Bretagne et d'Irlande du
Chypre	Italie	Pays-Bas	Nord
Danemark	Japon	Portugal	
Espagne	Luxembourg	Suède	
Finlande	Malte	Suisse	

**C. États figurant dans la liste C**

Argentine	Cuba	Jamaïque	Saint-Vincent-et-les
Bahamas	Dominique	Mexique	Grenadines
Barbade	El Salvador	Nicaragua	Suriname
Belize	Équateur	Panama	Trinité-et-Tobago
Bolivie	Grenade	Paraguay	Uruguay
Brésil	Guatemala	Pérou	Venezuela (République
Chili	Guyana	République dominicaine	bolivarienne du)
Colombie	Haïti	Sainte-Lucie	
Costa Rica	Honduras	Saint-Kitts-et-Nevis	

---

**D. États figurant dans la liste D**

Albanie	Croatie	Lituanie	Serbie
Arménie	Ex-République yougoslave	Monténégro	Slovaquie
Azerbaïdjan	de Macédoine	Pologne	Slovénie
Bélarus	Fédération de Russie	République de Moldova	Ukraine
Bosnie-Herzégovine	Géorgie	République tchèque	
Bulgarie	Hongrie	Roumanie	

---